

Coordonnateur SPS - Formation spécifique - Niveau 1 - Phase conception



Durée
133 heures
19 jours



Prérequis

- Pour la phase conception le candidat doit justifier d'une expérience de 5 ans en architecture, ingénierie ou maîtrise d'oeuvre.
- Les candidats à ce stage devront avoir des aptitudes à prendre en charge des chantiers de grande importance.



Public concerné

Personnes souhaitant exercer la fonction de CSPS sur des opérations de 1ère, 2ème et 3ème catégories en phase Conception.



Validité
5 ans



Effectif maximum
12 personnes



Qualification Intervenant (e)(s)

Formateur qualifié, détenteur d'une attestation de compétence de formateur CSPS délivrée par l'OPPBTP.



Moyens pédagogiques

- Exposés
- Exercices en sous-groupes suivant des pédagogies actives.
- Entraînement à la prise de parole en public, à l'écoute et l'argumentation.
- Etudes de cas visant à approfondir les bonnes pratiques.



Modalités d'évaluations

- Evaluation pédagogique en continu, réalisée par le (les) formateur(s) sous forme de QCM, exercices, études de cas et mises en situation.

- Evaluation professionnelle par un jury indépendant selon le référentiel de formation de l'annexe II de l'arrêté du 26 décembre 2012 est réalisée en fin de formation qui vise à s'assurer que le candidat a acquis les savoirs et savoir-faire prévus par le référentiel de formation.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.

Objectifs

Pouvoir exercer la fonction de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) de niveau 1 sur des opérations de 1ère, 2ème et 3ème catégories de bâtiment et de génie civil en phases conception dont les principales missions sont :

- évaluer les risques pour le chantier et pour les interventions ultérieures
- élaborer et mettre à jour le Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS)
- constituer le Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage (DIUO)

Retrouvez le planning 2025 de nos formations CSPS sur <https://www.formation-dekra.fr/planning-des-formationen-csps-2025>

Programme

Préalable :

Lors de l'inscription, le centre de formation valide le dossier de candidature par une analyse documentaire et un entretien vérifiant les connaissances générales et l'expérience professionnelle conformément aux exigences de l'arrêté du 26 décembre 2012.

TRONC COMMUN

- La coordination SPS :
 - Le cadre législatif et réglementaire des opérations de bâtiment et de génie civil,



Coordonnateur SPS - Formation spécifique - Niveau 1 - Phase conception

- Le planning d'une opération et le rôle des intervenants,
- Les sources d'information,
- Les missions du Coordonnateur SPS,
- Le contrat de coordination.

• Les outils de la coordination SPS :

- Le plan général de coordination,
- Le registre journal,
- Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé,
- Le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage,

• La prévention des risques professionnels :

- L'évaluation des risques en phase conception et en phase réalisation,
- L'analyse des situations de travail,
- L'analyse des situations particulières,
- La visite de chantier et la réunion de chantier.

MODULE SPECIALISE CONCEPTION

- La coordination en phase conception,
- Etude de cas.

MODULE COMPLEMENTAIRE LIE AUX PARTICULARITES DES OPERATIONS DE PREMIERES CATEGORIES.

- Le C.I.S.S.C.T.

Le + DEKRA

- La dématérialisation de la formation,
- Des formateurs, des experts techniques et un réseau de partenaires en France,
- Une méthodologie éprouvée,
- Une pédagogie innovante,
- Un espace client,
- Une démarche RSE avec la fourniture de 90% de nos livrets sous format digital.

Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



Modalités d'accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers de sa mission Handicap et mettra tout en œuvre pour la pleine réussite de ses formations



Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

La formation « Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) » est enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) des formations certifiantes/habilitantes de France Compétence sous la référence RS5774.

Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

Date enregistrement : 07-01-2022

En savoir plus sur notre page « Formations certifiantes RNCP/RS proposées par DEKRA » (<https://www.formation-dekra.fr/formations-certifiantes-rncp-rs-proposees-par-dekra>).